

MAIRIE DE VENELLES

BUDGETS PRIMITIFS 2023



Le budget principal de la commune

La reprise anticipée des résultats permet d'intégrer au BP 2023 les résultats de clôture 2022 avant le vote du compte administratif prévu au prochain conseil municipal en juin 2023.

A la clôture 2022 le résultat de fonctionnement d'un montant de 4 108 099,10 € est affecté au budget 2023 de la manière suivante :

- Dotations de réserves à la section d'investissement (R 1068): 305 085,84 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement à la clôture 2022.
- Report à nouveau en recette de fonctionnement (R 002) : 3 803 013,26 €

Le résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 d'un montant de **116 455,86 €** est repris au budget primitif 2023 en recettes d'investissement comme solde d'exécution de la section d'investissement (R001).



Dépenses de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement			
Intitulé	Crédits ouverts en 2022 BP 2023		Variation 2022/ 2023
011 Charges à caractère général	3 228 568,00 €	3 590 000,00 €	11,19%
012 Charges de personnel et assimilés	5 794 215,00 €	5 866 467,00 €	1,25%
014 Atténuation de produits	245 500,00 €	252 154,00 €	2,71%
022 Dépenses imprévues	556 394,06 €	- €	-100,00%
023 Virement à la section d'investissement	3 224 842,39 €	3 854 378,26 €	19,52%
042 Opérations d'ordre entre sections	835 000,00 €	930 000,00 €	11,38%
65 Charges de gestion courante	957 780,00 €	878 016,00 €	-8,33%
66 Charges financières	35 400,00 €	80 541,00 €	127,52%
67 Charges exceptionnelles	50 000,00 €	20 000,00 €	-60,00%
68 Dotations aux provisions	7 000,00 €	3 500,00 €	-50,00%
Dépenses de fonctionnement	14 934 699,45 €	15 475 056,26 €	3,62%

TENELL CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE PARTY

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles :

- Les dépenses à caractère général (chapitre 011) de 3 590 000 € tiennent compte des efforts de maîtrise des dépenses par les différents services alors même que le budget lié à l'énergie va encore considérablement augmenter. Sans cette augmentation le chapitre aurait été de 3 190 000 € soit inférieur à celui voté en 2022 (3 228 568 €).
- Les dépenses de personnel (chapitre 012) de 5 866 467 € restent maîtrisées malgré l'impact de la revalorisation en année pleine du point d'indice par rapport au BP 2022. Sans cette revalorisation le chapitre 012 aurait été de 5 706 000€ soit inférieur à celui voté en 2022 (5 794 215 €)..
- Les atténuations de produits (chapitre 014) de 252 154 € sont stables par rapport à 2022 : les charges relatives à la loi SRU seront au même niveau qu'en 2022 (222 000 €) mais la contribution au FPIC augmente légèrement en 2023.
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont de 878 016 €. La subvention d'équilibre versée au CCAS baisse car le résultat de clôture 2022 du CCAS est suffisant pour couvrir les charges de l'année 2023. Le montant global des subventions versées aux associations diminue pour les raisons détaillées lors du DOB.



Dépenses de fonctionnement

- Les charges financières (chapitre 66) de 80 541 € qui correspondent aux intérêts de la dette augmentent du fait que la commune a souscrit un emprunt de 2 millions d'euros en 2022.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) de 20 000 € permettent de couvrir des remboursements ou annulations de titres.
- Les dotations aux provisions (chapitre 68) de 3 500 € permettent de couvrir le risque de non recouvrement de certains titres de recettes une fois que le comptable public a effectué toutes les poursuites.

Les dépenses d'ordre :

Il s'agit du chapitre 042 en dépenses d'un montant de **930 000** € pour les dotations aux amortissements. Pour rappel les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2023 son amortis en année N+1 mais ceux acquis à compter du 1er janvier 2023 du fait du passage en M57 sont amortis prorata temporis.

On retrouvera cette somme en recettes d'investissement au chapitre 040.



Dépenses de fonctionnement

A RETENIR

Entre 2021 et 2023 l'évolution du coût de l'électricité, du gaz et du fuel est de + 170 % mais sur l'électricité uniquement cette augmentation est presque de 200 %!

Après la crise sanitaire en 2020 et 2021, le budget de fonctionnement subit la crise énergétique et une inflation record depuis 2022.



Recettes de Fonctionnement			
Intitulé	Crédits ouverts 2022	BP 2023	Variation 2022/2023
002 Résultat de fonctionnement reporté	3 792 958,39 €	3 803 013,26 €	0,27%
013 Atténuation de charges	30 000,00 €	45 000,00 €	50,00%
042 Opération d'ordre entre sections	344 814,06 €	200 000,00 €	-42,00%
70 Produits des services et du domaine	505 817,00 €	486 973,00 €	-3,73%
73 Impôts et taxes	9 086 190,00 €	9 897 487,00 €	8,93%
74 Dotations subventions participations	1 043 017,00 €	895 818,00 €	-14,11%
75 Autres produits de gestion courante	106 508,00 €	146 765,00 €	37,80%
76 - 77 Produits exceptionnels	25 395,00 €	- €	-100,00%
Recettes de fonctionnement	14 934 699,45 €	15 475 056,26 €	3,62%



Les recettes réelles de fonctionnement :

- Les atténuations de charges (chapitre 013) de 45 000€ correspondent au remboursement de personnel en maladie.
- Les produits des services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à 486 973 €
 et correspondent essentiellement aux recettes des différentes régies (ALSH,
 périscolaire, culture ...)
- Les impôts et taxes (chapitre 73) sont estimés à 9 897 487 €.

L'augmentation est due au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de +7,1% et à l'augmentation de 5% des taux communaux de TFB et de THRS.

De plus sur ce chapitre nous percevons les reversements de la Métropole qui augmentent : nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire de 69 765 € en 2023 pour la Ville et une attribution de compensation (AC) qui augmente de 27 530 € du fait du retour à la commune de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).



• Les dotations, subventions et participations (chapitre 74) de 895 818 €

Ce chapitre concerne essentiellement la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat et les participations de la CAF. La participation de la CAF est estimée à la baisse du fait de la fin du contrat enfance jeunesse et de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG). Seule la part relative à la petite enfance ne sera plus reversée à la commune mais directement aux acteurs de ce secteur (Sur le CEJ 2022 cette part était 131 000 € sur 189 560 €). Les dotations de l'Etat sont au même niveau que celui de 2022.

• Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) de 146 765 € concernent les loyers de la gendarmerie pour 111 765 € mais aussi certaines recettes qui étaient en M14 au chapitre 77 en produits exceptionnels.

Les recettes d'ordre :

Il s'agit en recettes de fonctionnement au chapitre 042 de crédits d'un montant de **200 000 €** pour amortir les subventions qui sont affectées à des bien amortissables (reprises de subventions). Les crédits sont également inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 040.



A RETENIR

En 2023, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie mais également du coût des matières premières et des services, il est nécessaire d'activer le levier fiscal au niveau des taux en augmentant les taux d'imposition de la TFB et de la THRS de 5%.



Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement				
Intitulé	Crédits ouverts	BP 2023 (avec	Variation	
intitule	2022	les RAR 2022)	2022/2023	
001- Solde exécution section	298 631,08 €	0,00 €	-100%	
investissement	290 031,00 €	0,00 €	-100 /6	
040 Opération d'ordre entre	344 814,06 €	200 000,00 €	-42%	
section	344 014,00 €	200 000,00 €	- 4 2 /6	
041- Opérations patrimoniales	600 000,00 €	600 000,00 €	0%	
10- Dotations fonds divers et	117 404,90 €	50 000,00 €	-57%	
réserves	117 404,50 €	30 000,00 €	-37 /6	
16- Emprunts et dettes	528 964,41 €	576 700,00 €	9%	
assimilées	320 304,41 C	370 700,00 €	3 78	
20- Immobilisations incorporelles	403 873,27 €	507 743,94 €	26%	
20 mmodifications incorporation	100 070,27 0		2070	
204- Subventions d'équipement	511 541,00 €	452 743,00 €	-11%	
	011 011,00 0		1176	
21- Immobilisations corporelles	2 533 620,70 €	2 712 893,16 €	7%	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,	,		
23- Immobilisations en cours	309 727,28 €	407 364,84 €	32%	
2015002 Pole culturel	4 620 000,00 €	1 939 877,52 €	-58%	
2016001 Parc des sports	1 354 376,86 €	569 000,00 €	-58%	
2016002 Voirie	2 733 326,00 €	2 200 000,00 €	-20%	
2016003 Bâtiments	657 324,00 €	306 000,00 €	-53%	
2021001 Bégude	50 000,00 €	50 000,00 €	0%	
2023001 Sobriété énergétique	- €	600 000,00 €		
45- Opération sous mandat	4 254 461,65 €	4 731 159,40 €	11%	
Dépenses d'investissement	19 318 065,21 €	15 903 481,86 €	-18%	



Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement :

- Le remboursement de l'annuité en capital des emprunts (chapitre 16) de 576
 700 €.
- Les crédits affectés aux études, licences et logiciels (chapitre 20) pour 507
 743,94 €
- Les subventions d'équipement (chapitre 204) de 452 743 € comprennent la subvention foncière pour l'opération Verdon (365 000 €) mais aussi les subventions d'équipement pour les associations et les subventions aux particuliers liées au dispositif « opérations façades».
- Les crédits affectés aux divers équipements (chapitre 21) pour 2 712 893 € comprennent cette année des dépenses d'achat de terrain et le paiement d'équipements pour le pôle culturel dont le mobilier et le matériel informatique.
- Les différentes opérations liées aux Autorisations de programme pour un montant de 5 664 877,84 €.



Dépenses d'investissement

• Les opérations sous mandats aux comptes 45 d'un montant total de 4 731 159 € font l'objet de conventions de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage (TTMO) de la Métropole ou d'autres partenaires comme la régie des Eaux du pays d'Aix à la commune. Les crédits inscrits en dépenses le sont aussi en recettes selon la temporalité de l'avancement des travaux et des acomptes ou remboursements des dépenses par le tiers.

Les dépenses d'ordre :

Elles sont le pendant des dépenses d'ordre inscrites à la section de fonctionnement pour les reprises de subventions.

A RETENIR

En 2023 la commune poursuit son programme de mandat en axant ses priorités sur la transition écologique dans le cadre du projet « Venelles en Transition » et de son Agenda 2030 coconstruit avec les habitants et voté au conseil municipal du 12 décembre dernier.



Recettes d'investissement

Recettes d'investissement				
Intitulé	Crédits ouverts 2022	BP 2023 (avec les RAR)	Variation 2022/2023	
001 - Solde exécution de la section d'investissment	0,00 €	116 455,86 €		
021- Virement de la section de fonctionnement	3 224 842,39 € 3 854 378,26 €		20%	
040- Opérations d'ordre	835 000,00 €	930 000,00 €	11%	
041- Opérations patrimoniales	600 000,00 €	600 000,00 €	0%	
10- Dotations fonds divers et réserves	1 830 074,64 €	1 485 085,84 €	-19%	
13- Subventions investissement	6 746 944,18 €	4 471 129,90 €	-34%	
16- Emprunt et dette	2 000 000,00 €	- €		
27-Autres immobilistaions financières	4 756,00 € 484,00 €		-90%	
45- Opération sous mandat	4 076 448,00 €	4 445 948,00 €	9%	
Recettes d'investissement	19 318 065,21 €	15 903 481,86 €	-18%	



Recettes d'investissement

Le programme d'investissement est financé par l'autofinancement mais aussi par :

- Le FCTVA (chapitre 10) qui correspond au remboursement de la TVA des équipements réalisés en N-1: 1 000 000 €.
- La taxe d'aménagement (chapitre 10) reversée à la commune par la Métropole :
 180 000 €.
- Les subventions (chapitre 13) accordées par la Métropole, le Département, la Région et l'État : 4 471 129 €.

A RETENIR

L'investissement est principalement financé par les subventions de nos partenaires. En 2023, les exigences environnementales sont au cœur des préoccupations. Les critères environnementaux doivent désormais prévaloir dans la constitution des demandes d'aide.



Le budget annexe de production d'énergie

Ce budget concerne les panneaux photovoltaïques installés sur plusieurs sites :

- Halle des Sports Nelson Mandela au parc des sports : les panneaux ont été changés en 2021 à l'occasion des travaux de réfection de la toiture.
- Salle polyvalente au parc des sports.
- Hôtel de Ville.
- Arbre solaire sur la place des Logis.
- Ombrières photovoltaïques du parc des sports.

La production d'énergie solaire relève d'une activité industrielle et commerciale individualisée dans un budget annexe de nomenclature M41 assujetti à la TVA avec un amortissement des installations.



Le budget annexe de production d'énergie

BUDGET HT nomenclature M41 - BP 2023					
SECTION D'EXPLOITATION					
	DEPENSES			RECETTES	
Chapitre 011	Charges à caractère général	21 500,00 €	Chapitre 70	Vente électricité	55 000,00 €
Chapitre 65	Charges de gestion courante				
Sous total .		21 500,00 €	Sous total		60 000,00 €
Chapitre 042	Amortissements	26 000,00 €	chapitre 002	Résultat exercice antérieur	35 137,37 €
Chapitre 023	Virement à l'investissement	42 637,37 €			
Total		90 137,37 €	Total	Total	
		SECTION D'INVE	ECTICOEMENT		
	DEPENSES	DECTION DINVE		RECETTES	
Chapitre 21	Installations	10 000,00 €	Chapitre 13	Subventions	335 046,23 €
Chapitre 23	Installations	366 679,52 €			
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			335 046,23 €		
Chapitre 001	Résultat exercice antérieur	27 004,08 €		Amortissement installations Virement d'exploitation	26 000,00 € 42 637,37 €
Total		403 683,60 €	Total	Total	



Le budget annexe de production d'énergie

En fonctionnement: les charges et recettes liées aux différents sites exploités dont le nouveau site des ombrières photovoltaïques du parc des sports.

En dépenses :

Les charges à caractère général (chapitre 011) d'un montant de 21 500 € comprennent les éventuels frais de maintenance, de réparation et d'entretien des différentes installations.

L'autre poste de dépense important concerne les dotations aux amortissements (chapitre 042) d'un montant de 26 000 € qu'on retrouve en recette d'investissement.

En recettes:

La vente de l'électricité de 55 000 € (chapitre 70) comprend cette année la production des ombrières du parc des sports en année pleine .

<u>En investissement</u> est prévu la fin des dépenses et recettes liées à l'opération des ombrières photovoltaïques du parc des sports et d'éventuels remplacements de panneaux sur les autres sites.



Synthèse Budget Primitif 2022

Le Budget Prévisionnel 2023 s'inscrit dans la volonté de la municipalité de mettre en œuvre les axes prioritaires de la mandature 2020-2026 à savoir :

- la défense de l'environnement et de la biodiversité pour une ville en transition énergétique et écologique, pour l'agriculture, la gestion des risques et une mobilité durable
- la maîtrise du développement de la commune pour un cadre de vie harmonieux, pour un urbanisme maîtrisé, pour les logements, les projets d'aménagement, la voirie et le développement économique
- la participation de chaque venellois à la vie communale, pour la jeunesse, l'éducation et la petite enfance, le sport, la culture, le bel âge et la sécurité, pour une ville connectée.